

**I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2021 est approuvé.

**II. Projet EDEC « transition numérique » : proposition d'engagement de la branche pour réalisation de la phase 2**

La **délégation patronale** commence par rappeler que la branche professionnelle s'était engagée en 2017 dans la première vague d'appel à projet de l'EDEC « transition numérique » au sein de l'ancien OPCA, Agefos-PME. L'étude interbranches avait été menée jusqu'à son terme par le Cabinet EY.

Aujourd'hui, l'**OPCO Atlas** propose aux branches professionnelles qui le composent de s'engager dans ce même projet qui se décline en 2 phases : la première phase consiste en un diagnostic interbranche (maturité digitale des entreprises et impact sur les métiers) et la seconde phase consiste en des recommandations de plans d'action mutualisés au sein des branches de l'OPCO. Cette étude serait financée sur des fonds mutualisés.

L'engagement de la branche professionnelle dans le projet fait l'unanimité. En revanche, les discussions s'ouvrent quant au périmètre de cet engagement. Les **membres de la C.P.N.E.F.P.** s'interrogent sur l'opportunité pour la branche professionnelle de s'engager à nouveau dans la phase 1 du projet dans la mesure où elle dispose d'ores et déjà de données.

Les **membres de la C.P.N.E.F.P.** s'accordent toutefois à dire que les données restituées par le Cabinet EY en 2017 nécessitent d'être *a minima* actualisées afin de prendre en compte l'impact de la pandémie « Covid-19 ».

La **C.F.D.T.** propose de mettre en place un binôme paritaire afin d'actualiser les données dont dispose d'ores et déjà la branche professionnelle.

Le binôme paritaire est désigné en séance.

L'**OPCO Atlas** ajoute qu'il accompagnera la branche professionnelle pour procéder à cette actualisation.

L'**OPCO Atlas** précise par ailleurs que l'objectif est de centraliser les travaux afin d'obtenir une étude globale, tout en prenant en compte les spécificités de chaque branche professionnelle.

L'**ensemble des partenaires sociaux** présents s'accorde sur la démarche.

**III. Financement du reste à charge des contrats de professionnalisation : proposition d'une enveloppe conventionnelle dédiée - poursuite des discussions**

La **délégation patronale** propose de réserver une enveloppe de fonds conventionnels d'un montant de 50 000 euros pour financer le possible reste à charge des contrats de professionnalisation de la branche professionnelle pour l'année 2021.

L'ensemble des membres de la C.P.N.E.F.P. présents valident le principe et le montant de cette enveloppe.

**IV. Compte Personnel de Formation (CPF) : proposition de mise en place d'un abondement supplémentaire de branche - point d'information**

La **délégation patronale** propose aux membres de la C.P.N.E.F.P. d'acter en séance la possibilité pour les entreprises de la branche professionnelle de financer le reste à charge d'une action « CPF » sur leur budget « plan de développement des compétences ».

Pour répondre à la question soulevée en séance concernant le montant global des restes à charge sur des action « CPF », la **délégation patronale** précise qu'il est difficile pour l'OPCO Atlas de connaître ce montant dans la mesure où le dispositif est géré par la Caisse des dépôts et Consignations.

L'**OPCO Atlas** propose de fournir en fin d'année un document répertoriant la nature des demandes de formation formulées par le biais du compte personnel de formation.

**Les membres de la C.P.N.E.F.P. présents** valident la faculté pour les entreprises de la branche professionnelle de financer le reste à charge d'une action financée en partie par le CPF du salarié sur leur budget « plan de développement des compétences ».

**V. Soutien à la mobilité européenne des alternants : présentation de la démarche proposée (<https://www.euroappmobility.eu/>)**

La **délégation patronale** partage le document de présentation en séance.

La **délégation patronale** rappelle que ce point est en lien avec l'un des engagements pris dans l'accord de branche relatif aux engagements responsables et solidaires en faveur de l'emploi et de la qualité de vie au travail. L'objectif de l'association EuroApp Mobility, à savoir : faciliter la mobilité européenne des alternants.

La **C.P.N.E.F.P.** est favorable à une intervention de l'Association lors d'une prochaine réunion.

**VI. Coûts contrats d'apprentissage : phase 2 de la détermination des niveaux de prise en charge**

La **délégation patronale** rappelle que la C.P.N.E.F.P. avait déterminé lors d'une précédente réunion les montants des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

**Les membres présents** expriment leur accord pour valider ultérieurement, à distance, les montants de prises en charge qui nécessiteraient d'être ajustés.

**VII. Désignation des experts pédagogiques : point d'information**

La **délégation patronale** rappelle le contexte : des experts pédagogiques doivent être désignés par la C.P.N.E.F.P. auprès de chaque région académique ou académie pour assurer le contrôle pédagogique des C.F.A. (centres de formation d'apprentis).

La **C.G.T.**, la **C.F.D.T.** et **F.O.** acceptent de participer à cette démarche en désignant certains membres de leurs organisations syndicales.

Concernant les modalités d'exercice de la mission pour lesquelles **F.O.** s'interroge, la **délégation patronale** précise que celles-ci restent encore floues mais qu'en tout état de cause aucune prise en charge des frais liés à d'éventuels déplacements n'est prévu. Elle tient à préciser toutefois que les réunions pourront être suivies à distance.

Les candidatures restent à être formalisées. Elles seront validées au fil de l'eau lors des prochaines réunions de C.P.N.E.F.P.

#### **VIII. Etude de la branche sur l'emploi, les qualifications et les canaux d'embauche : détermination d'un binôme paritaire pour le Copil**

La **délégation patronale** informe les membres de la C.P.N.E.F.P. du lancement de l'étude relative à l'emploi, aux qualifications et aux canaux d'embauche au sein de la branche professionnelle.

Le **secrétariat** sollicite les membres de la C.P.N.E.F.P. afin de constituer un binôme paritaire pour suivre cette étude.

La **C.F.D.T.** accepte de faire partie du binôme pour le compte du Collège « salariés ».

#### **IX. Point sur les études en cours**

- Etude d'opportunité quant au renouvellement des CQP

La **délégation patronale**, la **C.F.D.T.**, et **F.O.** expliquent avoir effectué, en COPIL, et avec le Cabinet Thomas Legrand, une véritable réflexion sur les CQP.

- Etude sur l'évolution des métiers et l'intelligence artificielle

La **délégation patronale** rappelle que le COPIL a sélectionné le prestataire KYU LAB pour effectuer cette étude interbranches (Agents, Assureurs, Assistants).

**L'OPCO Atlas** en profite pour préciser que ce même prestataire a été mandaté pour effectuer le portrait statistique et le bilan de la branche professionnelle qui seront présentés à compter de la rentrée de septembre, lors d'une prochaine C.P.N.E.F.P.

#### **XI. Questions diverses**

La **délégation patronale** partage le calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre en séance :

- Vendredi 17.09 à 14h,
- Vendredi 15.10 à 14h,
- Vendredi 19.11 à 14h,
- Vendredi 10.12 à 14h.

#### **Prochaine réunion :**

Vendredi 17 septembre 2021, à 14h00